

MODE D'EMPLOI DU FORMULAIRE DE SUBVENTION 2027

1 — AVANT DE COMMENCER

✓ Rassembler : statuts, bilan d'activité, comptes 2025–2026, liste des adhérents, budget prévisionnel.

✓ Vérifier que l'association est **à jour de ses obligations** (AG, comptabilité, assurance).

✓ Préparer les chiffres exacts (adhérents, bénévoles, salaires, trésorerie).

2 — COMMENT REMPLIR CHAQUE PARTIE

Section 1 — Subvention demandée

- Indiquer si c'est une première demande ou un renouvellement.
- Reporter le montant obtenu en 2026 (si applicable).
- Indiquer clairement le montant demandé en 2027.

Section 2 — Présentation de l'association

- Donner des informations **à jour**.
- Le niveau géographique doit refléter **la portée réelle** de vos actions.
- La composition du bureau doit être **exacte et complète**.

Section 3 — Activités et projets

C'est la **partie la plus stratégique**.

Pour chaque question :

- Être **concret, mesurable, orienté impact**.
- Montrer en quoi votre action **sert l'intérêt général local**.
- Pour les projets 2026 :
 - Objectifs = résultats attendus
 - Coûts = budget détaillé
 - Délais = calendrier réaliste

Section 4 — Locaux et conventions

- Mentionner toute mise à disposition municipale (cela compte comme une subvention indirecte).
- Indiquer les loyers si vous occupez un local privé.

Section 5 — Finances

- Les chiffres doivent être **cohérents** entre eux.
- **Le budget prévisionnel 2027 doit être réaliste et justifié.**
- Le solde doit être calculé correctement :

$Créditeur = A - B$; $Débiteur = B - A$ (extrait du document fourni)

Sous-Section 5b — CVN

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
La comptabilisation des charges et des produits de classe 8 n'a pas d'incidence sur le résultat (bénéfice/perte)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature	Dons alimentaires et vestimentaires, mise à disposition éventuelle de personnel...	870 - Dons en nature	Les contributions volontaires sont, par nature, effectuées à titre gratuit. Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par l'association.
861 - Mise à disposition gratuite de biens	Mise à disposition de locaux ou de matériel...	871 - Prestations en nature	
862 - Prestations	Prestations juridiques ou de communication, plateforme téléphonique offerte...		
864 - Personnel bénévole	Tout temps donné gracieusement.	875 - Bénévolat	
TOTAL		TOTAL	

3 — LES ERREURS A EVITER

- ✗ Montants incohérents entre sections
- ✗ Objectifs vagues ou non mesurables
- ✗ Absence de lien avec la politique municipale
- ✗ Projets non chiffrés
- ✗ Trésorerie non renseignée

4 — CE QUI RENFORCE FORTEMENT UN DOSSIER

- ✓ Indicateurs chiffrés (participants, heures d'activité, impact social)
- ✓ Partenariats locaux
- ✓ Bénévolat valorisé
- ✓ Cohérence entre budget et actions